



**PACTE TERRITORIAL DE RELANCE
ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE
DU
POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
SEINE EN PLAINE CHAMPENOISE**



Octobre 2021

PREAMBULE

La relance économique de notre pays est une priorité partagée par l'ensemble des acteurs publics. Tandis que des moyens exceptionnels sont mobilisés tant au niveau européen qu'à l'échelle nationale, la réussite de la relance passe également par une forte mobilisation des collectivités territoriales.

Le Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique (PTRTE) du PETR (Pôle d'Equilibre Rural et Territorial) Seine en Plaine Champenoise, signé entre l'Etat, la Région Grand Est, le Département de l'Aube et le PETR Seine en Plaine Champenoise est la traduction de la volonté d'accompagnement territorial et de simplification des contractualisations menés conjointement par l'État, la Région Grand Est et le Département de l'Aube.

Il est issu de la volonté de ces acteurs institutionnels (Etat/Région/Département) d'accompagner les territoires en proximité, en tenant compte de leurs spécificités et de leurs trajectoires tout en s'inscrivant dans la durée du mandat local (6 ans).

Ce document, s'appuie sur la mise en cohérence et la convergence des objectifs de l'Etat avec ceux de la Région Grand Est, du Département de l'Aube et du territoire concerné. Il s'agit de faire converger les stratégies de chacun avec un objectif commun de visibilité des politiques publiques menées et d'intégration des démarches contractuelles existantes.

Le PETR Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) Seine en Plaine Champenoise, pour ce faire, s'est référé à la circulaire du Premier Ministre du 20 novembre 2020, précisant les modalités de mise en œuvre des PTRTE sur le territoire national. Il s'est appuyé également sur les diverses concertations menées avec les élus des collectivités composant le territoire (POCE, SCOT, PLUI de la CCPRS, le schéma des services...).

Le PTRTE, composé d'un diagnostic de territoire, d'enjeux identifiés, d'objectifs stratégiques, d'objectifs opérationnels et d'indicateurs d'évaluation des actions menées, va donc permettre une meilleure compréhension des politiques mises en place sur le territoire, une meilleure analyse de leur efficience, de leur cohérence et des effets sur le développement du territoire.

Le PETR a pu bénéficier de l'expertise du CEREMA dans la mise en place du PTRTE à plusieurs niveaux, notamment en ce qui concerne la mobilité (accompagnement dans la rédaction d'un cahier des charges en vue d'une étude territoriale sur les mobilités) ainsi que sur les questions de rénovation énergétiques du bâti ('actions de sensibilisation'). De même, le CEREMA, en co-construction avec le PETR, a mis en place une méthodologie permettant de prioriser et structurer le plan d'actions du PTRTE (analyse, critères de priorisation, évaluation...).

Le PTRTE du territoire Seine en Plaine Champenoise a pour ambition de proposer un nouveau modèle de développement en traitant l'ensemble des enjeux du territoire avec le prisme de la transition écologique qui doit être l'axe transversal fort de sa stratégie.

Le Pacte sera la première concrétisation des « contrats de cohésion territoriale » prévus par la loi n°2019-753 du 22 juillet 2019 portant sur la création de l'ANCT. Il sera évolutif et pourra intégrer au fil du temps de nouvelles priorités. Il, restera un outil souple. Il sera régulièrement enrichi ou amendé, *a minima* annuellement. Il constituera le cadre permanent de travail entre les exécutifs locaux, les services déconcentrés de l'Etat et les représentants des opérateurs nationaux (agences nationales, Banque des territoires, Action logement, caisses de protection sociale dont la Caisse d'allocations familiales...), ainsi que la région et le département.

1. Cohérence des enjeux et des stratégies des partenaires du PTRTE Etat - Région - Département - RETR Seine en Plaine Champenoise

1.1 Cohérence des stratégies

Le Pacte Territorial de Relance et de Transition Energétique (PTRTE) est un outil dont l'objectif est d'accélérer la relance et accompagner les transitions écologique, démographique, numérique et économique dans les territoires, en adéquation avec notre projet de territoire.

Les partenaires que sont l'Etat, La Région Grand Est et le Département de l'Aube retiennent, pour leur part également 3 orientations stratégiques fondamentales prises en compte dans la stratégie du territoire :

LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE
LA COHÉSION TERRITORIALE ET LES COOPÉRATIONS
L'ÉCONOMIE PLURIELLE ANCRÉE DANS LES TERRITOIRES

Avec 3 sujets transversaux :

Le déploiement des usages du numérique
Les synergies inter-territoires et interrégionales
Les dynamiques transfrontalières

Une cohérence avec les stratégies nationales, régionales, départementales et locales

- Au niveau national : France Relance, Agenda rural, Territoires d'Industrie, Agenda national pour le Climat, Stratégie pauvreté...
- Au niveau régional : CPER, SRADDET, SRDEII et Business Act, CPRDFOP, Stratégie Régionale Biodiversité, Feuille de route Santé, Schéma Régional de Développement du Tourisme, Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets, Schéma Régional de développement du Sport...
- Au niveau départemental : La loi NOTRe a confirmé le Département comme partenaire privilégié des acteurs locaux pour le co-financement de leurs projets et comme échelon intermédiaire de proximité, chef de file de la solidarité territoriale. Très attentif à un développement équilibré du territoire et notamment à l'équilibre ville-campagne, le Département de l'Aube entend poursuivre sa politique d'accompagnement des communes et de leurs groupements. Il souhaite continuer à soutenir et favoriser les projets concourant à l'aménagement et à l'attractivité des territoires – en même temps qu'à la qualité de vie des Aubois, quel que soit leur lieu de résidence. Et cela, en réaffirmant les 3 grands principes qui guident son action : Efficacité – Equité - Solidarité.

Le présent Pacte constitue une approche globale et intégratrice des contractualisations existantes entre le territoire, la Région, le Département, l'Etat et ses opérateurs. Il s'inscrit dans une logique de cohérence entre les stratégies des différents partenaires et les besoins du territoire. En cela, il est cohérent avec les objectifs de simplification énoncés dans l'accord de partenariat ETAT-Régions de 2020.

1.2 Convergence progressive des contractualisations préexistantes

Contrats de référence intégrés dans le PTRTE

Intitulé du contrat intégré au PTRTE	Date de signature du contrat ou du dernier avenant	Signataires	Echelle du contrat
SCOT	En cours d'élaboration par le PETR Phase 2 Projet d'Aménagement Stratégique en cours Validation 2023	PETR ETAT	PETR
Contrat de Ruralité	2017-2020	PETR /Etat cosignataires Région/Département/Caisse des Dépôts/CCI/ CMA/CAF)	PETR
Pacte Offensive Croissance Emploi (POCE)	fin 31 décembre 2021	PETR/Région/CCPRS/CCSA/CCOA/CCN	PETR
Petites Villes de Demain			Nogent-sur-Seine / Romilly-sur-Seine/ Villenauxe-la-Grande
Soutien aux centralités urbaines et rurales	Région Grand Est, dispositif 2020-2026		Nogent-sur-Seine, Villenauxe-la-Grande /Romilly-sur-Seine
Terre de Jeux 2024	2021	ETAT villes de Romilly-sur-Seine/ Nogent-sur-Seine / Villenauxe-la-Grande	Romilly-sur-Seine/ Nogent-sur-Seine / Villenauxe-la-Grande
OPAH	30/08/2017 au 30/09/2022 (3 ans prorogés de 2 années supplémentaires), périmètre : toute la CCPRS	signataires CCPRS + Département + ANAH + Région	CCPRS
Romilly-sur-Seine : 2ème Contrat Local de Santé	signé le 19/09/2019 pour la période 2019-2023.	Cosignataires : Préfet, ARS, Ville, CD, RGE, CPAM, Éducation Nationale, l'ordre des médecins, le groupement hospitalier du territoire sud Champagne.	Romilly-sur-Seine

Opération de Revitalisation des Territoires (ORT) de Romilly-sur-Seine	rédigée mais non signée, PVD doit "valoir ORT"		Romilly-sur-Seine
Politique de la ville	contrat de ville le 15/12/2015 et PERR le 18/02/2020 pour la période 2015-2022.	Cosignataires : Préfet, ARS, Education Nationale, Procureur, Commune, CCPRS, CD, CAF, CPAM, les bailleurs sociaux, la MILO et Pôle Emploi.	Romilly-sur-Seine
Ville amie des enfants	signature en cours entre la commune et l'UNICEF		Romilly-sur-Seine

Le présent Pacte ne remet pas en cause les engagements des contrats préexistants, qui ne seraient pas intégré dans le PTRTE. Pour autant, il vise à éviter la juxtaposition des comités de pilotage et la redondance des projets dans plusieurs contrats.

Le Pacte n'est pas un document figé. Les parties prenantes s'engagent à poursuivre la démarche de simplification/intégration des contrats préexistants et à venir, autour de projets prioritaires et structurants.

2. Processus de choix et de financement des projets

1. Le territoire identifiera le vivier de projets qu'il estime structurants, décisifs, important pour l'avenir de son développement à court et plus long terme : les projets qu'il veut voir figurer dans son PTRTE. Le Vivier de projets et projets prioritaires pour le territoire à court et plus long terme est en annexe (cf. tableau EXCEL).
2. Les parties prenantes du Pacte définissent ensemble le caractère prioritaire des projets (au regard de la stratégie du territoire et des financements disponibles). Les outils développés par le CEREMA dans le cadre de leur mission d'accompagnement du PETR, dans la mise en place du PTRTE, permettront une évaluation et la priorisation des actions à mener.
3. Les parties prenantes s'engagent à faire avancer les projets retenus comme prioritaire soit au titre de la relance pour les projets prêts à démarrer, soit au titre d'autres politiques (ingénierie/investissement, droits communs, sur-mesure, privé...) pour les projets à faire mûrir. Ce travail de priorisation sera actualisé chaque année. Le PTRTE est bien évolutif.

Zoom sur la relance : les projets identifiés pour la relance, c'est-à-dire pour les projets prêts à démarrer (réalisé en 2021 ou début 2022), feront l'objet d'un examen conjoint par l'Etat la Région et le Département au sein d'un comité départemental ad hoc, voire Régional (si mobilisation de fonds européens). Les projets retenus pourront être financés avant la signature du PTRTE et seront constitutifs des projets prioritaires de ce PTRTE.

3. Les engagements des partenaires

Il est à noter que la signature du PTRTE par chacun des partenaires ne veut pas dire qu'il y aura un soutien financier pour tous les projets qui y seront listés.

Les engagements communs à tous les signataires sur la période 2021-2026

- Poursuivre la convergence des contrats et de simplification des gouvernances.
- Animer le vivier de projets identifiés dans le Pacte et concrétiser les projets prioritaires.

Les engagements du territoire :

- Identifier un référent technique.
- Associer les forces vives du territoire et mettre en place une gouvernance.
- Élaborer, suivre, enrichir et actualiser (annuellement) sa stratégie et ses projets.

Les engagements du Département

Soucieux de soutenir la réalisation de projets concrets au service des habitants, des entreprises et des territoires ruraux, le Département de l'Aube s'investit en qualité de co-signataire du présent Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique aux côtés du Syndicat mixte de pôle d'équilibre territorial et rural Seine en Plaine Champenoise et des différents acteurs publics.

Sa contribution à certains projets définis dans le PTRTE pourra se faire sous 2 formes :

- soit directement, dans le cadre de ses compétences réglementaires,
- soit indirectement, sous forme de subventions. En ce cas, les demandes d'aide seront instruites dans le cadre du règlement défini par l'assemblée départementale.

Les engagements de la Région :

- Accompagner la démarche en proximité grâce à votre Maison de Région qui travaille en tandem avec un service contractualisation centralisé.
- Être facilitateur pour l'élaboration et l'actualisation des Pactes, notamment dans l'élaboration du bilan écologique, dans l'inventaire des projets, ou encore la synthèse d'éléments de stratégie de contrat préexistants signés par la Région.
- Proposer des outils d'aide à la consolidation de la stratégie et à la priorisation des projets.
- Faire avancer les projets prioritaires en leur apportant des solutions (classiques et/ou innovantes), notamment de financement en mobiliser l'ensemble des dispositifs de la Région et le fond territorial d'accompagnement des territoires.

Les engagements de l'Etat :

- Accompagner la démarche par une mobilisation de l'ANCT, des services déconcentrés et des opérateurs de l'Etat.
- Être facilitateur pour l'élaboration et l'actualisation des Pactes.
- Contribution à l'identification et à la priorisation des contrats pouvant intégrer les PTRTE.
-

Les contacts techniques du PTRTE

PETR	Département	Région	Etat
GARNESSEN Murielle Chargée de Mission murielle-garnesson@orange.fr 03 25 25 20 70	Nom prénom Fonction Mail Tél	Nom prénom Fonction Mail Tél	Nom prénom Fonction Mail Tél

4. Gouvernance du pacte à l'échelle locale et supra

COMITE DE PILOTAGE

Un comité de pilotage sera mis en place, sous la présidence de Monsieur Michel LAMY, président du PETR. Le Comité de pilotage du Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique se composera de :

- Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Nogent-sur-Seine,
- Monsieur le Président du PETR Seine en Plaine Champenoise,
- Madame et Messieurs les Présidents des Communautés de Communes de l'arrondissement de Nogent-sur-Seine,
- Monsieur le Président du Conseil Régional du Grand Est ou son représentant,
- Monsieur le Président du Conseil Départemental de l'Aube ou son représentant,

Des comités techniques chargés de préparer les différents axes et programmes opérationnels du PTRTE pourront être réunis en amont.

Le comité de pilotage définit les critères de suivi et d'évaluation du PTRTE et évalue l'avancement du contrat et de son exécution. L'avancement des actions et leurs impacts pourront être évalués à partir d'indicateurs définis en commun par les signataires, qui permettront d'apprécier la contribution du contrat aux stratégies locales et nationales de développement économique, transition écologique et de cohésion territoriale. Le comité de pilotage procède à l'ensemble des modifications ou compléments à apporter au contrat durant sa phase de mise en œuvre.

Le secrétariat du comité de pilotage sera assumé par le PETR Seine en Plaine Champenoise.

Le préfet de département, délégué territorial de l'Agence nationale de la cohésion des territoires, sera responsable, au nom de l'Etat, de la préparation et du suivi du PTRTE. Il en facilitera la bonne exécution et assurera la relation avec le préfet de région et les services de l'Etat compétents. Il facilitera l'intervention complémentaire des opérateurs nationaux et organismes financeurs.

Le comité de pilotage pourra utilement et progressivement associer les partenaires au sein du comité des partenaires ainsi que toute personne qualifiée: associations, entreprises, habitants, ...

COMITÉ DES PARTENAIRES

Dans la phase de préparation du PTRTE du PETR Seine en Plaine Champenoise, puis son exécution, le PETR souhaite associer à ses travaux les représentants du conseil de développement du territoire, les organismes consulaires, et toute autre instance en fonction de ses compétences reconnues, requises pour traiter les sujets abordés au sein du PTRTE.

Par exemple, la phase « diagnostic » bien avancée à l'heure de la signature de ce protocole, s'est déjà largement appuyée sur les collectivités du territoire, les organismes institutionnels (Etat, Région, Départements...), et les représentants de la société civile (associations, entreprises privées, population...). Le PETR Seine en Plaine Champenoise a toujours eu pour habitude de travailler dans la concertation avec les forces vives du territoire et compte poursuivre ainsi dans la mise en place du PTRTE.

1.1 Périmètre géographique de contractualisation du PTRTE



Un territoire essentiellement rural aux portes d'Ile-de-France et de la région Grand-Est

Situé à 1h30 de Paris par la route, le PETR Seine en Plaine Champenoise est un territoire essentiellement rural (42 hab/km²), situé au Nord-Ouest de l'Aube, en frange de la Région Ile-de-France. Il est desservi par des axes de communication importants : proximité des autoroutes A5 et A26, RD 619, aéroport de Vatry, desserte ferroviaire, port fluvial de Nogent-sur-Seine, vélo-voie sur une partie du territoire le long du canal de la Haute Seine. Il est essentiellement traversé par des infrastructures orientées « est-ouest » qui suivent la vallée de la Seine (RD619 qui relie Troyes et Paris et ligne SNCF Paris-Mulhouse). Les 2 pôles gares de Nogent-sur-Seine et Romilly-sur-Seine offrent un potentiel d'utilisation du multimodal dans les transports sur le territoire (route-fleuve-rail).

Le Pacte couvre ainsi les 4 EPCI suivants :

- la Communauté de Communes de l'Orvin et l'Arduisson (CCOA), 8 666 habitants, 25 communes
- la Communauté de Communes des Portes de Romilly (CCPRS), 18 966 habitants, 6 communes
- la Communauté de Communes du Nogentais (CCN), 17 141 habitants, 23 communes
- la Communauté de Communes de Seine et Aube (CCSA) 10 367 habitants, 25 communes

Total : 79 communes pour une population de 55 140 habitants.

Géographiquement, ce territoire appartient à la « plaine champenoise » (Champagne crayeuse), avec les caractéristiques liées à ce type de paysage : champs à perte de vue, agriculture variée essentiellement basée sur la céréaliculture, les oléagineux, la betterave et la luzerne. On trouve du vignoble de champagne sur l'extrême nord du territoire offrant des paysages quelque peu vallonnés

sur cette partie et apportant une notoriété indiscutable sur laquelle le territoire saura s'appuyer au niveau marketing en lien avec la stratégie touristique de la Région Grand-Est et sa politique des « Marques », « Destination La Champagne ». La Vallée de la Seine, épine dorsale de ce territoire et le traversant d'Est en Ouest, abrite une faune et une flore exceptionnelles, un projet de réserve naturelle nationale, la « Bassée » est en cours d'étude. La création d'une réserve naturelle nationale, sur le secteur de la Bassée Marno-Auboise, englobant dans sa partie centrale, la vallée alluviale de la Bassée entre Nogent/Seine et Romilly/Seine, contribuera significativement à la reconnaissance de ce patrimoine écologique remarquable (nombreuses espèces végétales et animales endémiques, réseau local d'affluents, débordements réguliers de la nappe phréatique, crues hivernales de la Seine).

Véritable écosystème fluide jouant un rôle majeur d'écrêteur de crue, le territoire de la future réserve naturelle offre par ailleurs de nombreux services écosystémiques notamment d'approvisionnement en eau. Il viendra en complément des différents dispositifs en faveur des espaces naturels existants comme la zone Natura 2000.

Cette épine dorsale s'organise autour du bi-pôle Romilly-sur-Seine (14 808 hab.) / Nogent-sur-Seine (6 136 hab.), véritable centre nerveux du PETR. Des bourgs-relais complètent la structuration de cet espace (Méry- sur-Seine, Plancy-l'Abbaye, Savières, Villenauxe-la-Grande, Marigny-le-Châtel, Pont-sur-Seine, Traînel).

Quatre entités aux profils socio-économiques différents et complémentaires

- **Nogent-sur-Seine et ses alentours** : sous-préfecture de 6 000 habitants avec un pôle économique dynamique grâce à la présence d'industries importantes et porteuses d'emplois (SOUFFLET= 800 emplois sur le site de Nogent-sur-Seine, Centre Nucléaire de Production d'Électricité = 600 emplois directs permanents et plus de 2000 sous-traitants lors des arrêts de tranche...). Port de l'Aube avec une plate-forme tri-modale (route/fer/voie navigable). Ville située en bord de Seine avec un patrimoine architectural bien conservé lui donnant du caractère. Présence de nombreux équipements sportifs et culturels, difficulté de trouver des logements, population en constante augmentation, toutefois, beaucoup de cadres travaillant à Nogent vivent à Paris (1heure en train) ou proche de Paris.
- **Romilly-sur-Seine et ses alentours** : deuxième ville de l'Aube, Romilly-sur-Seine a subi de plein fouet la crise économique du textile avec de nombreuses fermetures d'usines et des pertes d'emplois très importantes dans les années quatre-vingt-dix / deux-mille, amenant un taux de chômage très élevé (14,5% contre 10% au niveau national). La restructuration des ateliers SNCF (principal employeur dans le domaine industriel sur Romilly-sur-Seine) a conduit à la construction d'un pôle d'excellence préservant 300 emplois cheminots (été 2019) et la création d'un centre de démantèlement (25 emplois cheminots + 25 emplois privés) sur le site historique, sans oublier les 300 emplois qui sont en passe d'être créés avec le soutien de « SNCF Développement ».

Ces dernières années, grâce aux prix attractifs de l'immobilier par rapport à la Région Parisienne et à une politique de restructuration économique plus dynamique lancée par la Communauté de Communes des Portes de Romilly et la Ville et accompagnée par l'Etat de grands projets ont pu voir le jour : zone « Aéromia », Parc de l'aérodrome, zone commerciale de la « belle Idée à l'entrée de ville », retour de l'enseigne « Coq sportif », implantation d'une usine agroalimentaire, programme de requalification urbaine du centre-ville, développement de zones d'activités, requalification de friches industrielles ...

De nombreux services administratifs sont également présents à Romilly (impôts, hôpital, collèges, lycées, crèche, Pôle emploi, Mission locale...) + Infrastructures sportives et culturelles variées et de grande qualité.

- **Marigny-le-Châtel au sud du territoire, espace rural avec une agriculture forte et intensive et une agro-industrie fortement développée.**

- La Communauté de Communes Seine et Aube est venue renforcer le PETR en 2017 avec des communes situées le long de la Vallée de la Seine et de la Vallée de l'Aube et des communes situées plus au Nord du territoire ayant les mêmes caractéristiques que la partie sud du territoire (agriculture fortement présente et agro-industries développées). Une partie de ces communes sont situées le long de la RD 619 (principal axe routier de l'Aube) ce qui en fait le territoire de jonction entre Troyes et Romilly sur Seine et donc un espace à fort potentiel de développement économique et démographique. C'est un espace rural stable également ayant un cadre de vie agréable le long des vallées de l'Aube et de la Seine, mais un taux d'équipement encore insuffisant dans les domaines de la petite enfance, des équipements sportifs et culturels et de la santé.

2.2 Eléments socio-économiques caractéristiques du territoire.

Démographie du territoire :

- Une croissance de long terme et régulière depuis la fin des années 1990 : + 1 142 habitants entre 2011 et 2016 (+0,4% / an).
- Une dynamique démographique supérieure au département depuis 2011.
- Une croissance portée par le solde migratoire (+ 988 personnes entre 2011 et 2016) et un solde naturel légèrement positif.
- Une population jeune bien représentée et qui pourrait encore croître significativement avec l'arrivée de jeunes couples avec enfants ou en âge d'en avoir.
- Une population âgée également fortement représentée et qui va encore croître de manière importante en lien notamment avec l'allongement de la durée de la vie. Selon le Département (diagnostic territorial partagé MAIA), une population âgée de plus de 75 ans qui pourrait plus que doubler à l'horizon 2040.
- Dans un contexte de déprise des villes de petites tailles avant la crise Covid, le territoire se caractérise par un dynamisme démographique de nombreux pôles urbains. Ce dynamisme est renforcé depuis un an, difficilement quantifiable statistiquement pour le moment, mais observé par le nombre de demandes de permis de construire en forte hausse, probablement un des effets de la crise COVID qui reste à confirmer.

Emploi :

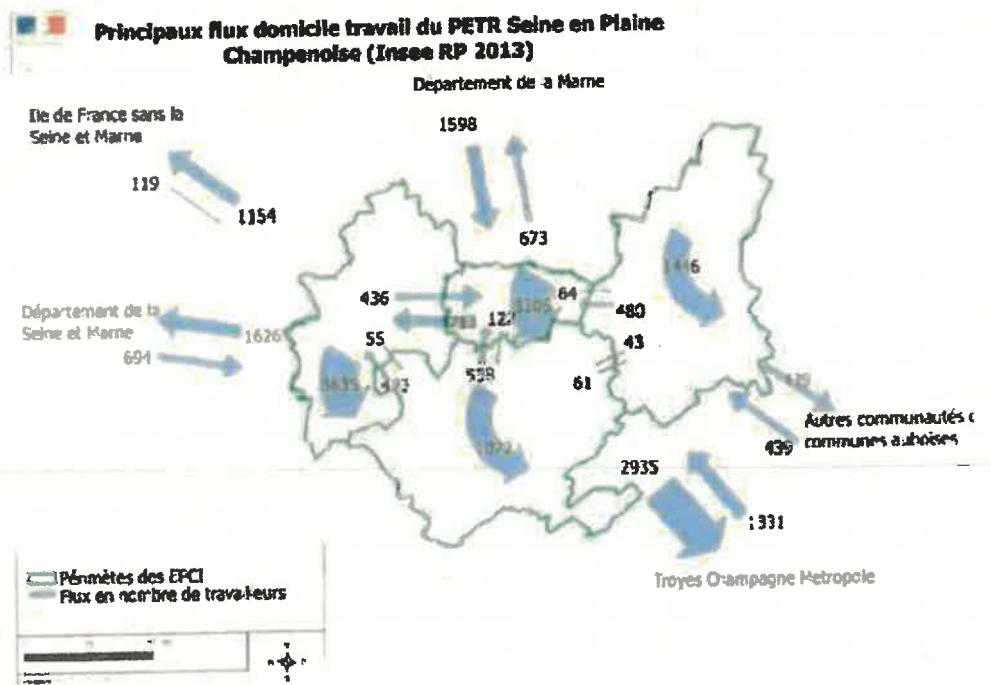
Une évolution économique soumise aux effets de la crise économique de 2008 (entre 2007 et 2018 - 1 286 emplois ;- 60 établissements).

Une contraction des emplois qui relève de la perte de vitesse de l'industrie et de la construction. Entre 2011 et 2016 (Industrie : - 605 emplois /Construction : - 240 emplois).

- Des savoir-faire reconnus qui tirent profit des ressources locales (production d'électricité; industries extractives, agriculture...).
- De nombreux groupes internationaux autour desquels se sont développées diverses activités de sous-traitance (ex : Groupe Soufflet : 1er collecteur de céréales d'Europe et 20 % des exportations françaises de céréales).
- Une sphère productive particulièrement présente au sein du territoire par rapport aux territoires voisins : 42 % des emplois locaux contre 37 % en moyenne dans l'Aube...mais des évolutions

économiques conduisant à une contraction du tissu productif (4 731 emplois en moins depuis 1975), au profit des activités présentielle (+ 1 840 emplois depuis 1975).

- Un taux de concentration de 86 emplois pour 100 actifs (taux en diminution par rapport à 2011) qui témoigne de l'attractivité de plus en plus marquée des bassins d'emploi extérieurs sur le territoire.
- Des pôles économiques internes qui exercent une attractivité par l'emploi sur les autres communes : Romilly-sur-Seine / St-Hilaire-sous-Romilly, Nogent-sur-Seine, Méry-sur-Seine.
- Plus de la moitié des mouvements pendulaires relève de migrations internes au territoire.
- Près de 4 500 actifs viennent de l'extérieur du territoire chaque jour pour travailler.
- A l'inverse, près de 7 300 actifs quittent le territoire chaque jour pour travailler à l'extérieur (dont 45 % vont travailler dans le reste de l'Aube)



Logement / Habitat

- 27 250 logements recensés dont 66% sont concentrés sur les Communautés de Communes du Nogentais et des Portes de Romilly-sur-Seine avec 83 % de maisons individuelles, 17.95% de locatif public, 15.28 % de locatif privé, 65 % de propriétaires. On observe 84,8% de résidences principales, 5% de résidences secondaires et 10,2% de logements vacants.
- Des prix de l'immobilier « intermédiaires » qui marquent la transition entre l'Île-de-France et l'Aube et qui restent attractifs par rapport aux marchés francilien et troyen.
- Une croissance des prix depuis les agglomérations troyennes et provinoises qui gagne progressivement les marges est et ouest du territoire.
- Un parc de logements vieillissant et vulnérable énergétiquement... :
 - 77% des logements ont été construits avant 1970, ce qui conditionne l'attractivité résidentielle des espaces de vie du territoire.
- ...qui agit sur la vacance résidentielle :
 - 10 % de logements vacants, soit 2 768 logement en 2016 (situation normale autour de 6-7%).

- Une vacance qui concerne en premier lieu les centres anciens où une partie du bâti ne correspond plus aux besoins des ménages.
- 42% des logements HLM du territoire sont énergivores (classe énergétique E, F ou G)
- Deux QPAH ont déjà eu lieu sur le territoire de la Communauté de communes des Portes de Romilly et l'une est en cours sur le Communauté de communes du Nogentais

Offre en équipements et services/ numérique

- Au-delà des pôles de Nogent et Romilly, une ruralité composée de nombreux équipements de proximité avec des enjeux d'accessibilité vers certains équipements (ex : en matière de santé, commerces, services publics, emploi).
- Une couverture numérique relativement modeste, dont le retard devrait progressivement s'estomper via le déploiement opéré par la Région Grand Est.
- Une couverture encore parcellaire en téléphonie mobile (zones blanches)
- Un territoire significativement sous doté en offre de santé ambulatoire libérale (toutes professions confondues, des densités d'offres très inférieures aux standards régionaux ou nationaux. Une fragilité particulièrement marquée pour la médecine générale : faible densité à ce jour, 2/3 des médecins âgés de 55 ans ou plus, surcharge de patientèle pour les praticiens et difficulté à trouver un nouveau médecin référent pour les habitants).
- Des Maisons France Service en cours de développement sur le territoire (présents à Marigny-le-Châtel, et Villenauxe-la-Grande)
- Aucune offre de transport collectif en dehors du transport scolaire et des lignes régulières exogènes mises en place par la Région Grand Est.
- Peu d'offre de transports à l'intérieur du territoire permettant de relier les zones d'activités aux pôles gares ou d'accéder aux services des villes centre à partir des autres communes.

Mobilité

- Un territoire largement rural : des situations courantes d'éloignement et d'isolement géographique Des enjeux forts de liaison s'inscrivant dans des logiques de bassin de proximité, liaisons aux pôles principaux du territoire (Romilly, Nogent).
- Des logiques de déplacement relativement « orientées », renvoyant à certaines faiblesses de desserte interne, en particulier sur l'axe Nord/Sud.
- Une orientation dominante des flux selon un axe Nord-Ouest / Sud-Est (axe Paris / Provins / Nogent / Romilly / Troyes), le long de la vallée de la Seine, de la RD 619 et du réseau ferré. Les principales infrastructures routières et ferroviaires s'organisent à partir de la vallée de la Seine qui facilite les connexions est/ouest avec les agglomérations extérieures (Provins, Troyes, Paris,...).
- Des modes « alternatifs » apparaissant encore faiblement promus et structurés, faiblesse des mobilités douces...mais des potentialités qui se dessinent (réalisation d'une étude mobilité en cours par le PETR, le travail actuel de la Ville de Nogent s/Seine sur la requalification de son centre-ville (axe gare/musée Camille Claudel), intégrant la question des déplacements et des mobilités douces ; ainsi qu'un schéma de voies douces à Romilly-sur-Seine et la mise en place d'un pôle d'échange multimodal à la Gare de Romilly-sur-Seine).
- Difficultés de rallier les zones de développement économiques en périphérie de Romilly à partir du pôle gare (pas de navettes régulières, peu de taxis disponibles, pas de location de vélos ou voitures à l'arrivée en gare). Ces difficultés se retrouvent dans le domaine du tourisme au pôle gare de Nogent sur Seine avec souvent des visiteurs venus en train mais bloqués ensuite à Nogent sur Seine, ne pouvant se rendre sur les sites touristiques voisins (Champagne à Villenauxe-la-Grande à 15 km ; Château de la Motte Tilly à 6 km...).

- Des projets d'infrastructures à affirmer pour s'arrimer plus efficacement aux dynamiques environnantes :
 - Electrification de la ligne RFF Paris-Bâle ;
 - Mise à grand gabarit de la liaison Bray/Nogent-sur-Seine pour relier sans rupture de charge Nogent au bassin parisien, voire même au-delà, aux ports du Havre et de Rouen, via le futur canal Seine-Nord Europe ;
 - Aéroport Paris-Vatry ;
 - Vélo voie le long de la Seine...

Ecologie / Environnement / Cadre de vie

La Préservation du cadre de vie

Une trame verte et bleue intimement liée aux deux vallées de l'Aube et de la Seine

- Nombreux espaces naturels
- Richesse écologiques des vallées
- Intégration de la dynamique écologique à l'échelle régionale
- Enjeux de maintien d'une biodiversité ordinaire
- Support de nombreuses activités : tourisme, transport, carrières, industries...

Une ressource en eau à préserver

- Masses d'eaux superficielles : bon état qualitatif et quantitatif (globalement)
- Masses d'eaux souterraines, captages d'alimentation en eau potable : mauvais état qualitatif et quantitatif. Ambition forte d'amélioration de la qualité et de sécurisation de la ressource en eau potable avec la réalisation de schémas directeurs sur le territoire du PETR visant à prendre en compte le changement climatique et à répondre aux exigences réglementaires de distribution de l'eau potable.
- Assainissement : des enjeux de développement et d'accueil futur (capacité résiduelle de l'ordre de 1200 EH)
- Support de vecteurs d'attractivité et de développement : tourisme, trafic fluvial (projet de canal), exploitation de carrière, activités industrielles.
- Concerné par les risques d'inondation

Portrait Ecologique du Territoire réalisé par le DDT Aube en annexe de ce document.

6. Stratégie et objectifs opérationnels du PETR Seine en Plaine Champenoise

Le diagnostic de territoire ainsi défini permet de dégager des enjeux de territoire. Ces enjeux identifiés, le présent document s'attachera à présenter la stratégie retenue collégialement par les partenaires pour favoriser le développement du territoire. Cette stratégie sera ensuite déclinée en objectifs opérationnels.

Dans un souci d'efficience des politiques publiques, les indicateurs sont également définis afin de mesurer objectivement les résultats produits par les actions menées.

2.1 Enjeux salients dégagés pour le territoire à partir du diagnostic

PRINCIPAUX CONSTATS DU DIAGNOSTIC

- ✓ Un territoire bien desservi (plateforme tri modale) mais un maillage interne de services et de transport très inégal avec un isolement des communes rurales et des problèmes d'inclusions dus aux problèmes de mobilité et d'accessibilité aux services.
- ✓ Une activité économique reposant sur des pôles et des filières de compétences dynamiques peu diversifiées (3 entreprises principales SNCF, EDF, Soufflet) et donc fortement exposée aux aléas inhérents à ces activités. Des personnels pas assez qualifiés et formés, ne pouvant répondre favorablement aux mutations économiques en cours.
- ✓ Un prix du foncier attractif mais un parc de logements peu adapté aux différentes demandes
- ✓ Malgré une qualité de vie et une offre de loisirs significative (sports, culture), le territoire n'arrive pas à retenir ses jeunes populations originaire du territoire et à attirer de nouvelles activités.
- ✓ Un usage du numérique pas assez développé qui permettrait pourtant de réduire les inégalités d'accès aux différents services ou activités économiques ou formations...
- ✓ Très haut débit en cours de déploiement sur le territoire permettant le maintien des entreprises locales (menaces de délocalisation de leurs activités), et le développement de l'attractivité pour celles potentiellement intéressées à venir s'installer sur le territoire.
- ✓ Une démographie en hausse grâce, notamment, à l'arrivée de nouvelles populations, mais qui se construit sur des clivages (jeunes/personnes âgées, citadins/ruraux...) qui fragilisent la cohésion sociale. Un vieillissement de la population qui risque de créer de nouveaux besoins en termes de logements, d'activités et de services pour répondre à de nouvelles demandes. Difficultés d'attirer ou de faire rester les jeunes populations.
- ✓ Un déficit de communication sur les atouts du territoire.

ENJEUX

Accueil/Logement/Services/Cadre de vie

- Favoriser l'accueil et les logements adaptés aux nouvelles populations (cadres, touristes, populations déplacées, travailleurs déplacés, populations vieillissantes...)
- Accroître la notoriété et l'image positive du territoire grâce à une stratégie de communication sur les atouts du territoire : outil = marketing territorial s'appuyant sur un bon taux d'équipement, un faible coût du foncier, une qualité de vie, une bonne desserte et une plate-forme tri modale, des atouts touristiques, une dynamique associative exceptionnelle, il s'agit là de « faire savoir » et « faire connaître » notre territoire
- Développer les services en lien avec le vieillissement de la population
- Développer une offre structurante de services de proximité pour la petite enfance
- Soutenir l'activité associative en développant les structures d'accueil publiques (salles socio-culturelles et complexes sportifs)

Economie/Emploi/Formation

- Créer les conditions d'accueil et d'installation de nouvelles entreprises

- **Redynamiser le commerce, les activités et les animations en centre-ville et centre-bourg (requalifications urbaines, réhabilitation des façades et vitrines, ORAC, OPAH, boutiques éphémères, développement du e-commerce...)**
- **Faciliter la mise en place et l'accès à des formations développant les compétences dont les entreprises locales ont besoin**
- **Faciliter l'accès à l'emploi des jeunes populations.**

Tourisme

- **Renforcer l'image du territoire par une politique de marketing territorial et un renforcement du développement des labels nationaux pour une meilleure visibilité.**
- **Faire du territoire une destination touristique (Musée C. Claudel)**
- **Structurer l'offre touristique autour des nombreux atouts du territoire (Musée Camille Claudel, Champagne, la Seine et l'Aube = slowtourisme).**
- **Promouvoir et améliorer les capacités d'accueil du territoire (hébergements de qualité)**
- **Développer une offre d'animation culturelle et touristique**

Accessibilité

- **Réduire les inégalités d'accès aux services, commerces, activités de loisirs sur le territoire**
- **Rendre accessibles les lieux publics et les services publics à tous (mises aux normes ERP, mobilité, développer et faciliter l'usage du numérique)**
- **Réduire la fracture numérique et favoriser le développement du très haut débit sur tout le territoire et prioritairement sur les zones d'activités**

Numérique

- **Favoriser le développement du numérique, de l'accès à la fibre, la 4G et la 5G dans les communes du territoire afin de permettre l'installation et la pérennisation des entreprises et des particuliers.**

Mobilité

- **Faciliter les déplacements professionnels sur le territoire**
- **Soutenir et développer une offre de mobilité adaptée à l'isolement des zones rurales et au vieillissement de la population**
- **Mettre en place un plan de mobilité à l'échelle du territoire en continuité grâce à une étude « Mobilité »**
- **Développer des projets d'auto-partage, de covoiturage, de conseiller mobilité, d'utilisation de vélos ou d'autres moyens de locomotion qui seront identifiés dans l'étude sur la mobilité au sein du territoire**
- **Développer les circulations douces sur le territoire**

Transition écologique

- **Réduire la consommation d'énergie et la production de CO2 dans les foyers et les bâtiments publics**
- **Rechercher une plus grande autonomie énergétique en soutenant l'exploitation d'énergies renouvelables (centrale solaire, éolien, éthanol, méthanisation...)**
- **Développer les circuits courts, les économies circulaires**
- **Sensibiliser la population à l'utilisation de bonnes pratiques environnementales**
- **Sensibiliser les jeunes publics au patrimoine naturel**
- **Sensibiliser les élus aux enjeux de la transition écologique et énergétique**

Pour résumer

- Développer l'accessibilité externe et interne par un éventail de mobilités en fonction des usages des populations et l'intégration du territoire dans les flux interrégionaux.
- Confirmer l'économie productive (industrie, artisanat, agriculture) comme le moteur du développement du territoire
- Diversifier le tissu économique par l'accompagnement des transitions à l'œuvre (énergétique, télétravail, nouveaux modes de consommation, transformation des produits agricoles, économie circulaire, ...)
- Affirmer un cadre de vie rural, animé et solidaire, qui se démarque de l'urbain et du péri-urbain grâce aux spécificités du territoire
- Préserver la qualité des espaces naturels, agricoles et forestiers comme support d'agrément pour les populations: paysages, patrimoines, ambiances locales, ...

2.2 Stratégie

« Un cadre rural et authentique au cœur des parcours de vie dans un espace interrégional en mouvement »



La stratégie du territoire s'organise autour de 3 axes dont un axe transversal en lien avec les objectifs des partenaires que sont l'Etat, la Région Grand Est et le Département :

- Axe 1 : ancrer l'activité économique à la campagne dans un espace global et local et affirmer une ruralité en mouvement
- Axe 2 : faire jouer la cohésion et la solidarité pour mieux se positionner dans les coopérations interrégionales
- Axe 3 : Axe transversal : faire des transitions écologiques, économiques et sociétales le trait d'union entre authenticité et modernité pour construire une image positive autour de la ruralité du territoire.

Axe 1 - ANCER L'ACTIVITE ECONOMIQUE A LA CAMPAGNE DANS UN ESPACE GLOBAL ET LOCAL ET AFFIRMER UNE RURALITE EN MOUVEMENT

Axes du Pacte: Economie plurielle ancrée dans les territoires / Transition Ecologique et Energétique

L'objectif est de renforcer le tissu économique par une diversification des activités propres à créer de l'emploi, à répondre à la problématique de « l'emploi pour le conjoint et pour les jeunes » et tirer parti des spécificités des différents espaces du territoire en :

- Confirmant l'économie productive (industrie, artisanat, agriculture) comme le moteur du développement du territoire
- Diversifiant le tissu économique par l'accompagnement des transitions à l'œuvre (énergétique, télétravail, nouveaux modes de consommation, transformation des produits agricoles, économie circulaire, ...)
- Attrirant et fidélisant des actifs pour qu'ils puissent offrir leurs talents aux entreprises locales et créer de nouveaux débouchés pour l'économie territoriale
- Fidélisant les populations, tant dans leurs parcours résidentiels que professionnels, voire touristiques
- Préservant une ruralité authentique et entreprenante (l'industrie à la campagne, culture de l'initiative)

Il s'agit de donner des capacités à innover et à développer de nouveaux services, produits:

- Transformation de productions agricoles/primaires locales
- Economie circulaire (énergie, recyclage, éco-conception/construction, économie de la fonctionnalité, ...)
- Services numériques/Services aux entreprises
- Slow tourisme

Accompagner les parcours professionnels et économiques

- Favoriser l'accès à l'emploi des jeunes populations, grâce aux dispositifs de l'état, notamment dans le cadre de France Relance et du dispositif « 1 jeune 1 solution ».
- Favoriser la promotion des dispositifs d'insertion par l'activité économique.
- Favoriser l'accessibilité aux formations des jeunes du territoire
- Développer l'insertion des jeunes les plus éloignés de l'emploi
- Favoriser l'emploi des jeunes auprès des entreprises avec les solutions du plan jeunes

Organiser l'armature économique

- Sur la colonne vertébrale de la Seine, avec des espaces d'activités structurants répondant à des critères très qualitatifs
- Autour d'un maillage interne propice au développement d'une économie artisanale, de la petite industrie, de proximité.
- Disposer d'une offre foncière et immobilière pragmatique et complémentaire
- Valoriser la proximité avec l'Île-de-France et à l'Agglomération Troyenne
- Développer les espaces de coworking permettant un travail à distance, le développement d'une consommation locale des Parisiens qui trouveraient à se loger pour de moindres charges et permettrait d'alléger l'empreinte écologique

Accroître les dynamiques économiques des centres villes et bourgs

- Faciliter les activités économiques dans le tissu urbain existant en utilisant le levier du tourisme, de l'artisanat, des services, des activités de bureaux,...
- S'appuyer sur le dispositif « Petites villes de demain »

Gagner en lisibilité économique grâce à la coopération et au marketing territorial

- Améliorer les déplacements avec les pôles d'emploi extérieurs (cadencement TER, réseau bus, transport fluvial...)
- Coopérer sur des sujets partagés (tourisme, Axe Seine et Aube, formations)

Favoriser la mise en tourisme du territoire

- Renforcer l'attractivité du territoire et en faire une destination touristique à part entière avec pour cible les Parisiens en s'appuyant sur le Musée Camille Claudel, le Champagne et la Seine (Marketing territorial)
- Développer le maillage territorial des parcours de randonnées, des voies cyclables (avec des boucles, Véloroute de la Seine, Voie verte Aube), des pistes équestres et le raccorder aux maillages des territoires voisins.
- Soutenir une offre d'équipements de qualité (sport, bien-être, découverte, ...)
- Favoriser le développement et la diversification de l'hébergement (gîtes, hôtellerie, hébergement insolite, accueil de camping-cars ...)
- Mise en valeur de l'eau : Seine, Aube, Orvin, Ardusson
- Valoriser le patrimoine naturel de la Bassée et développer le tourisme « nature » dans la Vallée de la Seine (aviron, canoë, randonnée, vélo...), slowtourisme
- Entretien et restauration du petit patrimoine bâti architectural des villages inscrits dans des circuits thématiques mettant en valeur ces villages

Soutenir l'ensemble des activités agricoles comme source de création de valeur ajoutée

- Préserver l'espace productif agricole et sa fonctionnalité
- Valoriser les productions locales par la promotion des circuits-courts
- Accompagner la diversification des activités (liens agriculture / tourisme, agriculture / production d'énergies renouvelables)

Permettre le développement des activités primaires

- Accompagner les besoins des carrières dans une logique d'intégration environnementale et paysagère
- Possibilité d'exploitation des forêts et boisements (filière bois-énergie)

OBJECTIFS OPERATIONNELS

Emploi/Economie

- Développer le recours aux contrats aidés pour les jeunes au sein des collectivités du territoire
- Favoriser le développement des capacités d'accueil des missions locales dans le cadre de la garantie jeunes avec notamment la mise à disposition de locaux par les collectivités.
- Favoriser le développement des centre-bourgs grâce au dispositif « petites villes de demain »
- Campagne de communication sur le territoire – marketing territorial en collaboration avec les acteurs économiques du territoire (UPREN – ADENOA) campagne BFM TV – réalisation de films promotionnels et création d'une base de données photos sur le territoire

INDICATEURS

- Nombre de jeunes ayant bénéficié de contrats aidés.
- Nombre de jeunes aidés par la mission locale.
- Nombre de nouvelles entreprises installées sur le territoire
- Nombre d'emplois créés
- Nombre de commerces développés

Tourisme

- Création de parcours VTT maillant le territoire et joignant les territoires limitrophes (Pays d'Othe, Troyes...)
- Prolonger la vélo-voie

- Mise à jour du PDIPR en collaboration avec le Département et création de boucles de randonnées pédestres.
- Mise en valeur du patrimoine culturel et historique du territoire grâce à l'installation de panneaux informatifs au sein des communes.
- Développer le projet de « La Seine à Vélo »
- Mise en valeur du GR de la Seine
- Permettre aux acteurs d'améliorer leurs compétences et leur lisibilité grâce à des actions de formations collectives.
- Développer des circuits touristiques autour de thématiques porteuses (patrimoine médiéval, mégalithes, vitraux, sculptures du XIXème siècle...)
- Développer les structures d'hébergements touristiques de qualité.
- Inciter les acteurs du tourisme (hébergeurs, restaurateurs, structures d'accueil culturelles, sportives et de loisirs...) à intégrer des démarches de développement durable et écoresponsables dans la gestion de leurs établissements et leurs activités (sensibilisations, formations, investissements...).
- Valorisation des campings existants (augmenter l'offre de services et la montée en gamme).
- Favoriser l'accueil des camping-cars par la mise en place de bornes d'accueil et d'aires d'accueil et mise en réseau et développement de la promotion de ces aires d'accueil.

INDICATEURS

- Nombre de circuits et parcours touristiques créés
- Evaluation de l'augmentation du nombre de visiteurs
- Nombre de structures d'hébergements touristiques créés
- Nombre de nouvelles activités touristiques créées
- Nombre d'articles de presse parlant du territoire
- Nombre de camping-cars accueillis

Activités agricoles

- Valoriser les producteurs locaux (création d'un guide)
- Création de randonnées « gourmandes » ou d'un « Itinéraire des saveurs »
- Favoriser la vente directe des producteurs

INDICATEURS

- Nombre de structures mises en valeur ou créées
- Nombre de participants.

Axe 2 - FAIRE JOUER LA COHESION ET LA SOLIDARITE POUR MIEUX SE POSITIONNER DANS LES COOPERATIONS INTERREGIONALES

Lien avec les objectifs du Pacte : **LA COHESION TERRITORIALE ET LES COOPERATIONS**)

L'objectif est de tirer parti des différentes ambiances du territoire pour offrir un panel de choix étoffés aux populations et d'une attractivité choisie du territoire, adaptée au contexte inter-régional.

Répondre aux besoins de mobilités et de communication en milieu rural pour une unité territoriale

- Favoriser un usage collectif de la voiture (covoiturage, autostop organisé, ...)
- Permettre l'usage de nouveaux moyens de déplacements (mobilités électriques et hydrogènes / infrastructure de recharge)
- Renforcer l'accessibilité aux lignes de transports en commun Grand-Est (TAD – réseau fluo Grand-Est, TransDev Grand Est) autour de nœuds d'intermodalité
- Conforter le réseau des mobilités douces de courte distance
- Déployer du réseau de télécommunication (mobile et fibre)
- Développer l'accessibilité externe et interne par un éventail de mobilités en fonction des usages des populations et l'intégration du territoire dans les flux interrégionaux.

Renforcer l'unité territoriale du territoire de la Seine en Plaine Champenoise

- S'appuyer sur un réseau de polarités qui agissent comme des points d'animation du PETR et d'articulation avec les territoires limitrophes et au-delà
- Offrir des aménités (équipements et services, dont commerciaux) en cohérence avec le maillage territorial (espaces de vie à définir) et qui élargissent le choix des habitants
- Positionner le territoire comme une destination résidentielle choisie (objectifs démographiques)
- Affirmer un cadre de vie rural, animé et solidaire, qui se démarque de l'urbain et du périurbain grâce aux spécificités du territoire

Renforcer les complémentarités territoriales pour répondre aux attentes des habitants

- Réinvestir les centres villes et bourgs (politique volontariste de renouvellement urbain, mixité fonctionnelle dans les centres – habitat, services, commerces, artisanat)
- Développer une offre résidentielle variée, qualitative et accessible pour toutes les populations (actifs, jeunes, séniors, familles, ...)

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Mise en place d'un Plan de Mobilité (LOM – loi d'orientation des mobilités) à l'échelle du territoire grâce à un schéma des mobilités réalisé à partir d'une étude qui permettra d'allumer le futur contrat opérationnel de bassins de mobilité
- Mise en place de projets liés à la mobilité en fonction des résultats et préconisations de l'étude
- Développer l'information sur les solutions de mobilités existantes sur le territoire
- Développer les OPAH
- Création d'aires de jeux au sein des communes (favorisant le lien entre les habitants, nouveaux arrivants et population déjà installée), skate parc, équipements sportifs multisports...
- Faciliter le développement d'animations culturelles accessibles à tous (expositions, festivals comme le Champ'Art Festival, au sein des villages...)
- Mise en place d'un « kit d'accueil » pour les nouvelles populations arrivant sur le territoire afin de leur faciliter leur intégration (guide des services, agenda des activités, brochure tourisme...)
- Valorisation de communes labellisées « terre de jeux 2024 »
- Projet « Ville à Joie » permettant d'animer et d'apporter des services dans les villages ruraux

INDICATEURS

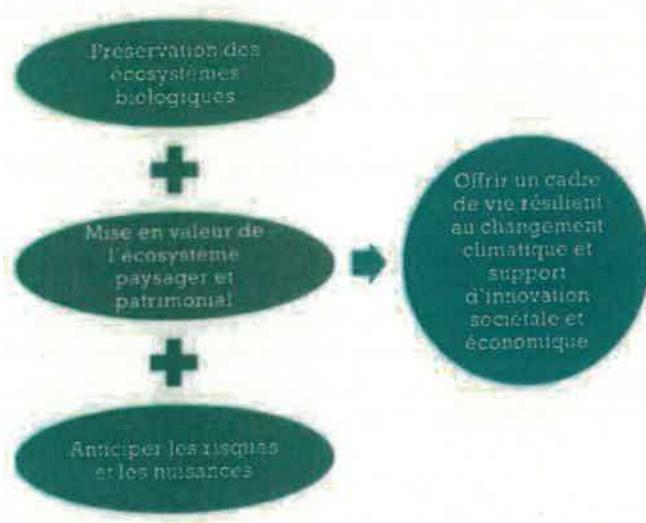
- Nombre de projets mis en place pour solutionner les difficultés liées à la mobilité
- Nombre de projets mis en place dans le cadre des OPAH
- Nombre de structures et équipements sportifs créés répondant à l'amélioration du cadre de vie pour les habitants
- Nombre d'habitants gagnés par le territoire

Axe 3 - UN TERRITOIRE D'AVENIR DURABLE

Faire des transitions écologiques, économiques et sociétales le trait-d'union entre authenticité et modernité pour construire une image positive autour de la ruralité du territoire ;

Lien avec les objectifs du Pacte : TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE)

Il s'agit d'assurer l'articulation entre la préservation des équilibres environnementaux, paysagers et l'aménagement d'un territoire pour un territoire qui libère s'appuie sur son Adn économique.



Accompagner les transitions énergétique, alimentaire, circulaire et environnementale

- Déployer un mix énergétique à partir des ressources locales (photovoltaïque, géothermie, biogaz, éoliens, nucléaire, ...)
- Favoriser les projets de rénovations globales (rénovation énergétique des bâtiments publics et privés), encourager l'utilisation d'éco-matériaux
- Sensibiliser les élus aux enjeux de la transition énergétique dans les patrimoines publics
- Valoriser les productions agricoles de proximité
- Développer l'économie circulaire
- Intégrer une démarche environnementale dans l'aménagement (nature en ville, construction bioclimatique, sobriété dans l'aménagement foncier, ...)
- Intégrer le Projet Alimentaire Territorial de l'Aube qui visera au développement et à la structuration de l'offre alimentaire locale, principalement dans la restauration collective, ainsi que la mise en œuvre d'actions d'éducation alimentaire et de justice sociale en faveur d'un public diversifié.

Préserver la palette paysagère du territoire

- Faire vivre le patrimoine naturel (accès aux boisements, plans d'eau, organisation des transitions paysagères entre les milieux naturels, agricoles et urbains, intégration des bâtis dans les paysages)
- Préserver les patrimoines, sans les figer, pour faire le lien entre passé, présent et futur

Renforcer le cadre de vie et le maintien des grands paysages par la préservation de la trame verte et bleue

- Mettre en place un plan d'action pour la préservation et la renaturation de la trame verte et bleue (protection des réservoirs de biodiversité-Natura 2000/ZNIEFF, préservation de la fonctionnalité des continuités écologiques, maintien de la biodiversité ordinaire, ...)

- S'appuyer sur la trame verte et bleue pour renforcer les liens avec les territoires voisins (projet de La Bassée)
- Préserver durablement la ressource en eau (sobriété des usages, gestion équilibrée et protection des milieux aquatiques, solution pérennes d'assainissement et de gestion des eaux pluviales, ...)
- Améliorer et sécuriser l'alimentation en eau potable sur le territoire
- Préserver la qualité des espaces naturels, agricoles et forestiers comme support d'agrément pour les populations: paysages, patrimoines, ambiances locales, ...

Sécuriser les populations face aux risques naturels, industriels et aux nuisances

- Anticiper les inondations, coulée de boue, mouvement de terrain, prévoir les risques des installations classées, sites SEVESO, sites pollués, transport de matières dangereuses, risque nucléaire, rupture de barrage, sismicité
- Atténuer l'exposition aux nuisances des populations pour garantir leur santé (bruit, qualité de l'air, radon, ...)
- Favoriser la rédaction et la mise à jour des Plans Communaux de Sauvegarde sur le territoire

Lutte contre l'artificialisation des sols

- La loi n°2021-1104 du 22 aout 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets fixe une ambition claire de réduire de moitié sur les 10 prochaines années le rythme d'artificialisation des sols au niveau national. Le PETR Seine en Plaine Champenoise, les élus du territoire ont choisi de s'unir afin de développer de façon harmonieuse le territoire tout en veillant à limiter l'étalement urbain, en suivant ainsi les objectifs du gouvernement et de la Région Grand Est en matière de sobriété foncière.

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Contribuer à l'émergence des 4 schémas directeurs d'eau potable, en cours d'élaboration et couvrant l'ensemble du territoire (schéma du Nord-Ouest Aubois, schéma du Nogentais, schéma de Champagne Crayeuse Nord, schéma d'Othe)
- Afficher l'ambition d'une politique de préservation de l'environnement à travers la création d'une Réserve Naturelle Nationale en harmonie avec la ruralité (maintien de l'activité agricole, pas de sanctuarisation mais définition de zones de quiétude, définition d'un plan de gestion de la réserve)
- Mise en Place du SCOT à l'échelle du territoire
- Sensibilisation des élus à la démarche de mise en place de PLUI comme outil permettant de lutter contre l'artificialisation des sols
- Organisation d'un séminaire à destination des maires pour les sensibiliser à la Transition Energétique dans les bâtiments publics, parler des Implications du décret tertiaire et lancer les premières pistes pour se lancer dans la gestion du patrimoine immobilier, animé par le CEREMA.
- Développer un tourisme écoresponsable = mise en place du Label DIR = Destination Internationale Responsable sur le territoire

7 - Annexes

- 2 Bilan écologique du territoire de la DDT Aube**
- 3 Fiches projets détaillées**

SIGNATAIRES DU PACTE

11 JAN. 2022

Monsieur Michel LAMY,
Président du PETR
Seine en Plaine Champenoise



Monsieur Jean ROTTNER,
Président du Conseil Régional
de la Région Grand Est

A blue ink signature of the name Jean ROTTNER.

Monsieur Philippe PICHERY,
Président du Conseil Départemental
de l'Aube

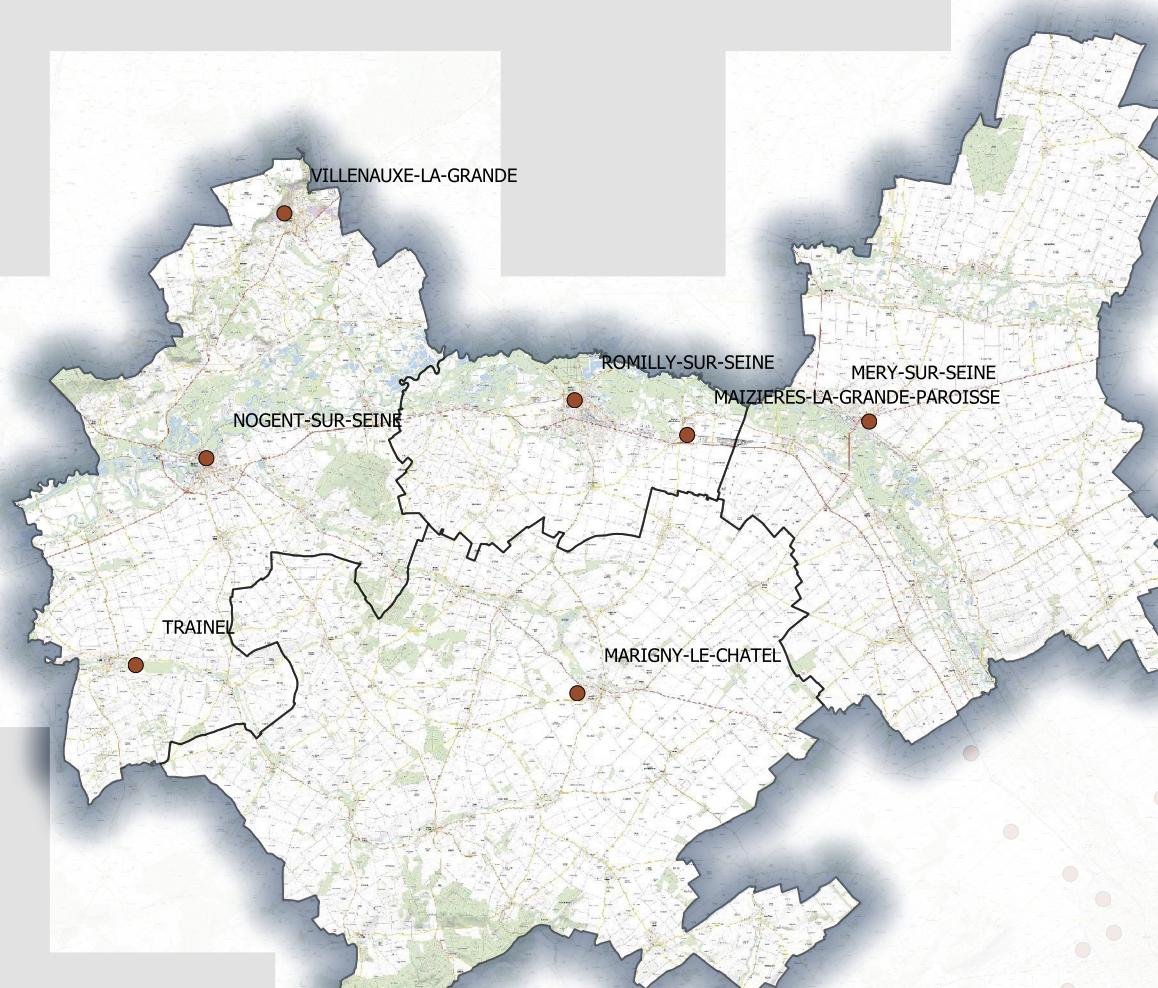
A blue ink signature of the name Philippe PICHERY.

Monsieur Stéphane ROUVE,
Préfet du Département de l'Aube

A blue ink signature of the name Stéphane ROUVE.

PTRTE

État des lieux écologique du territoire



Le Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique est né de la fusion entre le Pacte territorial de la région Grand Est et le Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) de l'État. Il s'agit d'un dispositif permettant d'accompagner les collectivités dans leur projet de territoire sur un périmètre au moins égal à celui d'un EPCI et au plus égal à celui d'un département. Il permet la mise en cohérence de différents programmes d'aide de l'État et de la région en intégrant progressivement les contrats existants et en priorisant la relance de court terme puis la reconquête à plus longue échéance. Avec ces contrats l'État et à la région accompagnent les territoires dans la déclinaison locale des orientations stratégiques partagées parmi lesquelles la transition écologique qui doit être un axe transversal de tous les PTRTE.

Nom collectivité	PETR Plaine en Seine Champenoise	Aube
Superficie (km ²) (Insee 2017)	1 224	6 004
Population (Insee 2018)	53 907	310 020
Nombre de logements (Insee 2017)	27 791	164 453

SOMMAIRE :

Collectivité
Mobilité
Energie Climat
Traitement et déchets / Economie
Agriculture et alimentation
Actions en matière de biodiversité
Lutte contre l'artificialisation des sols
Eau et assainissement

Mobilité

La loi d'orientation des mobilités du 24/12/19 a pour objectif de couvrir l'ensemble du territoire par une Autorité Organisatrice de la Mobilité. Afin de favoriser les déplacements doux, un réseau d'itinéraires cyclables continus et interconnectés entre eux sera constitué. En 2020, 17 000 km d'itinéraires sont aménagés, en 2030 l'objectif est d'atteindre plus de 25 000 km. Pour le covoiturage du quotidien, il s'agit de tripler le nombre de trajets réalisés d'ici 2024 pour atteindre les 3 millions. Enfin, 660 000 voitures électriques et 500 000 voitures hybrides rechargeables devront être en circulation à fin 2023, et respectivement 3 millions et 1,8 million d'unités sur les routes pour fin 2028. Pour ce faire, la part de véhicules hybrides dans le parc des collectivités doit également progresser pour atteindre 30% mi-2021 puis 37,4% en 2026.

	Aube
Nbre km de pistes cyclables	valeur non disponible
Existence de parkings à vélos sécurisés	valeur non disponible
Existence de pôle (s) multimodal (aux)	OUI
Existence de zone (s) à faibles émissions	NON
Existence de voies réservées au covoiturage	NON
Part de véhicules électriques (%)	0,17
Part de véhicules électriques ou hybrides dans le parc des collectivités	valeur non disponible
Nbre de bornes de recharge électriques ouvertes au public	37
Part des véhicules bas carbone dans la flotte de transports collectifs	NON
Part du territoire couverte par une autorité organisatrice de la mobilité (%)	9
	17

Energie et climat

La programmation annuelle de l'énergie (2019-2023 et 2024-2028) est l' outil opérationnel qui décrit les mesures qui permettront à la France de décarboner l'énergie afin d'atteindre la neutralité carbone en 2050. Elle prévoit notamment des réductions de consommation d'énergie (baisse de 40 % entre 2012 et 2030 de la consommation des énergies fossiles) et de production de gaz à effet de serre (baisse de 40 %, par rapport à 1990 en 2030) tout en accroissant la production d'énergie renouvelable de 23 % en 2020 à 33 % en 2030 . Par ailleurs, en 2023, les logements avec un Diagnostic de Performance Energétique (DPE) G seront indécents à l'habitation. En 2028 ce seront les logements avec un DPE F et G qui seront indécents.

		Aube
Emissions de gaz à effet de serre du territoire (total et par habitant) tCO2	139 754	2 569 992
Consommation énergétiques du territoire (MWh PCI) (1)	2 209 424	10 376 043
Production annuelle d'énergie renouvelable (GWh / an) (2)	3 248	5 297
Consommation énergétique en autoconsommation (individuelle et collective)	NON	valeur non disponible
Nbre de passoires thermiques dans les logements privés et sociaux et les locaux	valeur non disponible	valeur non disponible
Répartition du parc immobilier social DPE A (RPLS 2019) (3)	2	106
Répartition du parc immobilier social DPE B (RPLS 2019)	122	1 484
Répartition du parc immobilier social DPE C (RPLS 2019)	1 013	5 768
Répartition du parc immobilier social DPE D (RPLS 2019)	1 468	14 602
Nombre de passoires énergétiques (E,F,G) dans le parc social	1 991	7 530
Nbre de copropriétés en situation fragile ou dégradée 2015 famille C (s=secrétisée) (4) (5)	s	244
Nbre de copropriétés en situation fragile ou dégradée 2015 famille D (s=secrétisée) (4) (5)	15	306
Nbre d'artisans et d'entreprises certifiées RGE sur le territoire	133	729
Nbre estimé de chaudières à fioul	2 971	14 931
Nbre estimé de cheminées ouvertes et autres chauffages très émetteurs de particules fines	valeur non disponible	valeur non disponible
Existence de réseaux de chaleurs, ainsi que leur combustible (part d'énergie renouvelable)	NON	2
Mode de chauffage des grands équipements collectifs de territoire	valeur non disponible	valeur non disponible

(1) MWh PCI = MegaWattHeure Pouvoir Calorifique Inférieur

(2) GWh = GigaWattHeure

(3) RPLS = Répertoire du parc Locatif Social

(4) s = secrétisé si valeur inférieure à 11 (Obligation de secret statistique)

(5) Les copropriétés fragiles ont été réparties en 4 familles (A,B,C et D avec un ordre croissant des difficultés de la copro) selon des critères (socio-économiques des occupants, état du bâti, entretien du bâti, présence de marchands de sommeil...).

Traitement des déchets / Economie

La loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte comporte des dispositions favorisant l'économie circulaire et une meilleure gestion des déchets. Elle demande une meilleure gestion des déchets ultimes (à brûler comme combustible ou à valoriser en matériau plutôt qu'à enfouir), une baisse des déchets ménagers (diminution de 7 % avant 2020 par rapport à 2010) et la mobilisation des artisans et des fournisseurs pour le recyclage (En 2020 l'objectif est de 70 % de recyclage des déchets du BTP). L'obsolescence programmée des biens vendus est interdite.

Le tri des biodéchets à la source doit être généralisé en 2025. Les emballages plastiques devront être tous triés en 2022.

		Aube
Tonnage de déchets produits par le territoire	15 342	97 063
Etat des équipements de tri au regard des normes	BON	BON
Existence de tri à la source des bio-déchets dans la restauration collective et les logts collectifs	NON	NON
Taux valorisation Journaux Revues Magazines (%)	6.04	5,70
Taux de valorisation VERRE (%)	11.66	10,43
Taux de valorisation ACIER (%)	0.78	0,77
Taux de valorisation ALU (%)	0.04	0,04
Taux de valorisation Emballage pour Liquide Alimentaire (%)	0.24	0,22
Taux de valorisation Emballage Ménager Recyclable (%)	3.92	3,28
Taux de valorisation PLASTIQUES (%)	1.81	1,69

Agriculture et alimentation

La réduction de l'usage des produits phytopharmaceutiques constitue une attente citoyenne forte et une nécessité pour préserver notre santé et la biodiversité. Le plan Écophyto II+ matérialise les engagements pris par le Gouvernement et apporte une nouvelle impulsion pour atteindre l'objectif de réduire les usages de produits phytopharmaceutiques de 50% d'ici 2025 et de sortir du glyphosate d'ici fin 2020 pour les principaux usages et au plus tard d'ici 2022 pour l'ensemble des usages.

Le plan Écophyto II+ vient renforcer le plan précédent (plan Ecophyto II), en intégrant les actions prévues par le plan d'actions du 25 avril 2018 sur « les produits phytopharmaceutiques et une agriculture moins dépendante aux pesticides » d'une part, et celles du « plan de sortie du glyphosate » annoncé le 22 juin 2018 d'autre part.

Avec 2,3 millions d'hectares cultivés en bio et un marché de près de 12 milliards d'euros, la France se positionne en deuxième position au niveau européen (derrière l'Espagne pour les surfaces et derrière l'Allemagne pour le marché). La France est première pour les grandes cultures (en surface), les poules pondeuses et les poulets de chair (en atelier de production). Les surfaces totales cultivées en bio en 2019 représentent désormais 8,5% de la surface agricole française contre 7,5 % en 2018.

Le programme "Ambition Bio 2022" prévoit de convertir 15% de la surface agricole utile à l'agriculture biologique et d'assurer la fourniture de 20% de produits bio dans les repas servis dans la restauration collective hors domicile.

La loi agriculture et alimentation, dont l'un des objectifs est de favoriser une alimentation saine, sûre et durable pour tous, prévoit de nombreuses dispositions pour la restauration collective. La plus emblématique étant celle d'introduire 50% de produits durables ou sous signes d'origine et de qualité (dont 20% de produits bio) dans la restauration collective publique à partir du 1er janvier 2022.

Un des outils pour parvenir notamment à ces objectifs sont les projets alimentaires territoriaux (PAT) qui ont pour objectif de relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires en soutenant l'installation d'agriculteurs, les circuits courts ou les produits locaux dans les cantines. Issus de la Loi d'avenir pour l'agriculture qui encourage leur développement depuis 2014, ils sont élaborés de manière collective à l'initiative des acteurs d'un territoire (collectivités, entreprises agricoles et agroalimentaires, artisans, citoyens etc.).

La crise de la Covid-19 a souligné la nécessité de regagner en souveraineté alimentaire et l'importance des circuits courts au service d'une alimentation saine, sûre et durable. Précurseurs de cette démarche, les 200 projets alimentaires territoriaux (PAT) créés depuis 4 ans en France constituent un réseau d'initiatives unique qu'il est essentiel de pérenniser et de renforcer.

Aube		
Existence d'un projet alimentaire territorial	NON	Partiel
Nbre d'exploitations agricoles	574	3 807
Nbre de producteurs vendant en circuit courts / de marchés de producteurs ou d'AMAP	50	216
Surface agricole utile du territoire	96 974	392 009
Surfaces agricoles et nbre d'exploitations engagées en labellisation environnementale	valeur non disponible	valeur non disponible
Estimation du volume de produits phytosanitaires utilisés sur le territoire	valeur non disponible	valeur non disponible

Actions en matière de biodiversité

Menée en partenariat avec l'État, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et l'Office français de la biodiversité, la stratégie régionale de la Biodiversité propose un cadre commun d'intervention pour la période 2020-2027. Ambitieuse et pragmatique, elle se décline au travers de deux feuilles de route (2020-2023 et 2024-2027) dans lesquelles s'inscrivent des actions dont les principaux objectifs sont de protéger l'existant, de reconquérir les milieux dégradés, de mieux connaître pour agir, de limiter les pressions, de mobiliser tous les acteurs et d'améliorer l'efficacité et la cohérence des politiques publiques en matière de biodiversité. La stratégie régionale de Biodiversité doit être déclinée sur chaque territoire avec en particuliers l'ambition d'accroître la proportion des surfaces d'aires protégées. Ainsi l'objectif à horizon 2030 est d'atteindre 30% du territoire national en aires protégées, dont 10% en niveau de protection forte. Menée en partenariat avec l'État, les Agences de l'Eau Seine-Normandie, Rhin-Meuse, Rhône-Méditerranée-Corse et l'Office français de la biodiversité, la stratégie régionale de la Biodiversité propose un cadre commun d'intervention pour la période 2020-2027.

		Aube
Surface totale des aires protégées : parc naturel, Natura 2000, ZNIEFF, ... (ha)	40 517	526 379
Natura 2000 ZPS (ha)	3 129	60 344
Natura 2000 ZSC (ha)	1 577	14 883
ZNIEFF 1 (ha)	5 783	30 478
ZNIEFF 2 (ha)	16 569	92 441
APPB (ha)	5	362
RAMSAR (ha)	0	97 190
ZICO (ha)	7 973	118 725
RNN (ha)	0	1 854
RNR (ha)	0	73

		Aube
PNRFO (ha)	0	81 931
Aire de Protection AEP (ha)	5 481	28 099
Longueur cours d'eau en bon état (m)	105 163	289 461
Longueur cours d'eau totale (m)	526 827	2 214 511
Part des cours d'eau en bon état (classés en catégorie I ou II pour la continuité écolo) (%)	19.96	13,07
Nbre de points noirs de continuités écologiques identifiés	6	60
Part des surfaces forestières bénéficiant d'une garantie de gestion durable	valeur non disponible	valeur non disponible
Surface de haies	valeur non disponible	valeur non disponible
Existence d'un atlas communal de la biodiversité	NON	OUI partiel
Label « Territoires engagés pour la nature »	NON	NON
Label « Terre saine »	NON	NON

Lutte contre l'artificialisation des sols

Le gouvernement a fixé un objectif de zéro artificialisation nette en 2030 (Plan biodiversité 2018 et Agenda 2030). En région Grand Est, le SRADDET approuvé le 24 janvier 2020, décline en particulier cette orientation dans sa règle n°16 intitulée "sobriété foncière" en précisant qu'il faut "définir à l'échelle du SCoT - à défaut de SCoT, à l'échelle du PLU(i) - les conditions permettant de réduire la consommation foncière d'au moins 50% à l'horizon 2030 et tendre vers une réduction de 75% en 2050. Cette trajectoire, propre à chaque territoire, s'appuiera sur une période de référence de 10 ans à préciser et justifier par le document de planification et sur une analyse de la consommation réelle du foncier".

Le SCoT des territoires de l'Aube, document intégrateur, qui couvre 80% du territoire aubois, a pris en compte, lors de son élaboration, les différents règles du SRADDET. Il en résulte que lors de l'élaboration d'un document de planification sur le territoire de ce SCoT, l'application de la règle n°16 du SRADDET s'applique via les règles déclinées dans le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) de ce SCoT.

Le reste du département est couvert par le SCoT du PETR Seine en plaine champenoise en cours d'élaboration, qui se devra, lui-aussi, de décliner ces règles sur son périmètre territorial.

		Aube
Etat d'avancement du PLUI		OUI partiel
Evolution du nombre d'hectares de terres urbanisées vs terres agricoles et/ou naturelles	valeur non disponible	valeur non disponible
Total des flux NAF (5) vers artificialisé sur [2009 ; 2018] (ha)	294	1 407
Total des flux NAF vers artificialisé sur [2009 ; 2018], destination Activités (ha)	95	430
Total des flux NAF vers artificialisé sur [2009 ; 2018], destination Habitat (ha)	138	859
Total des flux NAF vers artificialisé sur [2009 ; 2018], destination Mixte (ha)	3	22
Total des flux NAF vers artificialisé sur [2009 ; 2018], destination Inconnue (ha)	57	96
Potentiel de recyclage foncier (incluant les surfaces de friches à réhabiliter) (ha)	valeur non disponible	valeur non disponible
Surfaces désartificialisées (ha)	valeur non disponible	valeur non disponible

(5) NAF = surfaces naturelles, agricoles et forestières

Eau et assainissement

La Directive Cadre sur l'Eau (DCE) du 23 octobre 2000 offre un cadre structuré et cohérent, qui engage chaque état membre de l'Union Européenne, dans un objectif de protection et de reconquête de la qualité des eaux et des milieux aquatiques. Pour cela, elle définit un cadre pour la gestion et la protection des eaux par grand bassin hydrographique au plan européen et fixe des objectifs pour la préservation et la restauration de l'état des eaux superficielles (eaux douces et eaux côtières) et des eaux souterraines :

- la non détérioration des ressources en eau et des milieux ;
- l'atteinte du bon état des eaux d'ici 2015 ;
- la réduction ou la suppression des rejets des substances dangereuses prioritaires ;

L'objectif général est d'atteindre d'ici à 2027 le bon état des différents milieux sur tout le territoire européen. Dans le département de l'Aube, la qualité des masses d'eaux souterraines est fortement marquée par la présence de nitrates en particuliers au nord du département et par les produits phytosanitaires plus ponctuellement

La Loi Grenelle 1 du 3 août 2009, dans son article 27, a fixé des objectifs plus ambitieux que la DCE sur le bon état écologique : ne pas recourir aux reports de délais pour plus d'un tiers des masses d'eau.

La détermination des aires d'alimentation des captages prioritaires est quasi intégrale, mais en revanche la mise en place de programme d'actions pour la reconquête de la qualité de l'eau sur ceux-cimérite une attention toute particulière pour une plus grande efficience de la protection de la ressource.

		Aube
Population raccordée à une station d'épuration d'eaux usées (%)	41.54	69.84
Taux de population raccordée à une step aux les normes européennes (%)	78.83	84.45
Population prise en compte pour le calcul de taux de fuite (%)	89.35	90.71
Taux de fuite des réseaux du territoire (%)	valeur non disponible	7.72
Nbre de captages prioritaires et nombre de captages avec une protection et d'un plan d'actions : 16 sites avec 25 points de prelevement et 3 sites avec 7 pts avec un plan d'action		
Pour l'Aube : 37 sites avec 65 points de prelevement et 17 sites avec 48 pts avec un plan d'action		
Couverture du territoire par un SAGE	En cours d'élaboration sauf CC Seine Aube	

Conception DDT10/SCP/BGVD
Protocole MEDDTL/MAAPRAT/IGN d'octobre 2011
Source : ©IGN-BD CARTO®
Date : 11/3/2021



